



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 mars 2026

Présents

Marie DUCRET GAUTHEY, présidente
Samantha BAVAUD BOCION, vice-présidente
Jean-Luc BAUR
Tristan BODMER
Jimmy BONDALLAZ
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Laurent CATTIN
Maxime DETHURENS
Patricia HUGENTOBLER
Florentin MOTTIER
Téo SPAHR

Exécutif

Thierry ARN, maire
Jean-Pierre GANTNER

Excusé

Rémi FOUCHAULT

Secrétaires

Nadia DUPRAZ (procès-verbal)
Catherine KOUMROUYAN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026
 2. Construction des canalisations communales : suivi
 3. Requête MASA : retour sur séance GESDEC
 4. Séance conseils administratifs de la Champagne : retour
 5. Requête Cour des comptes
 6. Communications de l'exécutif
 7. Divers
 8. Questions du public
-

La présidente ouvre la séance à 19h00, remercie les membres du conseil pour leur présence et excuse l'absence de Rémi Fouchault.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 2 février est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure, après précision par Laurent Cattin que les participants de Laconnex à la course du Coteau de l'année dernière sont arrivés à la 5^{ème} et non pas à la 3^{ème} place.



2. Construction des canalisations communales : suivi

La présidente passe la parole à Jean-Pierre Gantner qui avise que les travaux se poursuivent à satisfaction, selon le planning prévu. Il ajoute qu'une rencontre avec les partenaires de la commune est agendée la semaine prochaine pour aborder les problématiques de mobilité de l'étape à venir en 2027 sur la route du Coteau.

3. Requête MASA : retour sur séance GESDEC

Marie Ducret Gauthey passe la parole à Thierry Arn qui relate avoir rencontré, avec les conseillers administratifs d'Avusy, des représentants du GESDEC et le directeur général de l'Office cantonal de l'environnement (OCEV) pour discuter de la nouvelle demande d'autorisation d'exploiter déposée par MASA, à la suite du préavis défavorable donné en octobre dernier. Le maire avise que, lors de cette rencontre, il a notamment demandé que les délais soient respectés et que l'itinéraire des camions se conforme au cheminement prévu, soit Rte de Sézegin - Vy-Neuve – Rupettes en direction de la route de Chancy. Thierry Arn encourage les conseillers à lui signaler tout camion (sauf entreprise Maury) qui emprunterait la route de La Vy-Neuve. Il précise que les horaires d'exploitation sont de 7h à 18h et qu'il souhaite également être informé si ces horaires ne sont pas respectés.

En conclusion, le maire estime que la nouvelle demande déposée est acceptable et avise qu'un préavis favorable, sous conditions, notamment avec une fin d'exploitation pour décembre 2027 sans possibilité de prolongation, sera transmis au GESDEC.

En complément, Thierry Arn rappelle que, en 2023, la société Holcim avait effectué une présentation au conseil municipal concernant le réaménagement de l'ensemble du site de Champs Pointu. Le projet initial prévoyait une hauteur de 18m., ce qui n'était pas acceptable. Aujourd'hui, ce projet a évolué et un outil de modélisation a été mis en place qui sera transmis aux conseillers, afin de visualiser la situation avant et après les travaux de réaménagement. En plus, sur site, 7 points de visualisation à l'aide de QR code seront installés. Ce projet représentera 10 ans de travaux et impliquera un trafic important de camions. Thierry Arn indique que AgriGenève et les exploitants concernés sont intégrés au projet.

Pour information, le maire précise que les communes perçoivent 30 centimes par m³, ce montant pourrait faire l'objet de discussion. Il est également précisé que Holcim ne dispose pas de suffisamment de terre végétale pour recouvrir les excavations, mais possède cependant quelques réserves.

Le réaménagement des chemins piétons est prévu. Toutefois, l'aménagement d'espaces de loisirs (bancs, tables de pique-nique) a été abandonné au profit de la création d'une réserve naturelle.

Concernant l'itinéraire des camions, l'étude d'une variante a été demandée, soit accès par la piste existante depuis la route des Allues à l'arrière de la réserve naturelle et du cimetière de Laconnex, pour les trajets aller, et retour à vide via la route de Sézegin, La Vy-Neuve et la route des Rupettes.



Holcim et le département sont dans l'attente d'un retour des communes quant à leur appréciation de la topographie finale.

Marie Ducret Gauthey demande si le préavis communal sera sollicité. Thierry Arn répond que les communes seront entendues dans le cadre de la procédure. Catherine Koumrouyan ajoute que, compte tenu de l'étendue du secteur concerné, le projet devrait faire l'objet d'un plan d'extraction, en principe soumis à une mise à l'enquête publique, laquelle devrait donner lieu à une résolution du conseil municipal. Chaque secteur devrait ensuite faire l'objet d'une autorisation spécifique dont les règles devront être clairement définies.

Thierry Arn conclut en précisant que la topographie finale prévoit une hauteur réduite à 8 m. et que ce projet modifié a reçu un préavis favorable de tous les départements consultés de l'Etat. Il a d'ailleurs été demandé d'obtenir le préavis du Service des Monuments et Sites.

Le GESDEC a proposé d'organiser une séance de présentation, d'ici à l'été, aux CM des communes d'Avusy et de Laconnex.

Maxime Dethurens s'interroge sur la situation des parcelles privées et sur les conséquences si un propriétaire refuse le projet. Thierry Arn indique que, selon le GESDEC, l'ensemble des propriétaires et exploitants concernés ont été contactés.

Andreea Capitanescu Benetti relève que ce changement de topographie est susceptible d'entraîner des modifications paysagères trop importantes. C'est pourquoi, le maire invite les conseillers à consulter l'outil en ligne qui leur sera transmis, afin de visualiser le projet.

Maxime Dethurens rend attentif au fait que les hauteurs finales annoncées ne sont pas toujours respectées selon lui, citant l'exemple de la route de Forestal, où les rendus lui semblent plutôt se situer entre 5 et 6 % au lieu des 2 % annoncés.

Jean-Luc Baur s'inquiète de la durée du projet annoncée de 10 ans, estimant que celle-ci ne sera jamais respectée et pourrait s'étendre jusqu'à 50 ans. Le maire répond que la présentation prévue sera l'occasion de solliciter Holcim sur cette question.

4. Séance conseils administratifs de la Champagne : retour

Le maire relate qu'il a invité le conseiller d'Etat en charge du département du territoire, M. Nicolas Walder, qui a notamment fait état de la problématique liée à la pénurie de logements. La croissance attendue pour le canton est de 100'000 habitants supplémentaires d'ici 2050 et un effort des communes est nécessaire, notamment quant à densifier les constructions d'habitation. M. Walder a également mentionné la crise viticole actuelle et les subventions d'arrachage des vignes.

Les communes d'Avusy et Soral ont souhaité discuter de la limitation du stationnement sur domaine public et son contrôle. Cette problématique concernant plusieurs communes de la Champagne, une séance sera organisée par Cartigny pour



discuter des éventuelles solutions : macaron, APM, zone horodateur, Fondation des parkings, auxiliaires au stationnement, etc.

Le maire ajoute que le projet TPG Ultimo de navettes autonomes a reçu un accueil favorable de certaines communes de la Champagne, mais toutes ne semblent pas avoir été consultées. Pas de nouvelles des TPG ou de l'OCT à ce sujet pour le moment.

La commune d'Avusy quant à elle souhaite remplacer son skate-park par un circuit de pumptrack. Thierry Arn demande au CM d'en parler autour d'eux pour savoir si cela peut intéresser nos jeunes ou s'ils ont d'autres propositions.

5. Requête Cour des comptes

Thierry Arn informe avoir été contacté par la Cour des comptes à la suite d'une dénonciation pour soupçon d'attribution non conforme d'un logement communal. A la demande de la Cour des comptes, les processus et les principes généraux d'attribution de la commune ont été transmis et une rencontre organisée. Lors de celle-ci, la Cour des comptes, représentée par un juge et un auditeur, a souhaité connaître le nombre de logements communaux, ainsi que la manière dont se sont déroulées les dernières attributions.

Le maire a pu relater le déroulé de la dernière attribution d'un logement communal par la commission. Il a ainsi informé la Cour des comptes de la demande d'une habitante qui, souhaitant vendre son bien à un de nos locataires, désirait procéder à un échange des logements. Cette demande, étudiée par la commission, a été refusée pour ne pas faire d'exception et ne pas déroger aux principes d'attribution des logements communaux.

Thierry Arn ajoute qu'il a également précisé à la Cour des comptes que l'article 35 du règlement du conseil municipal exige que les membres du conseil municipal et les membres du conseil administratif se récusent en cas de conflit d'intérêts. Le compte rendu de cette rencontre nous parviendra prochainement et ses conclusions seront transmises au CM.

Marie Ducret Gauthey demande s'il faut s'attendre à une sanction. Le maire lui répond que le rapport de la Cour des comptes propose des recommandations, soit on les accepte, soit on les refuse. En l'état, Thierry Arn ne voit pas comment il pourrait y avoir une sanction, car le processus a été suivi correctement et la personne la plus adéquate, selon les critères définis par le questionnaire communal, a été choisie.

6. Communications de l'exécutif

- ❖ *Cabanon à l'arrière de la mairie* : Jean-Pierre Gantner avise que le cabanon du marché, en très mauvais état, sera prochainement remplacé par un ensemble cabanon (pour le marché) et un couvert pour abriter la berce des tables et bancs. Un architecte a été mandaté pour déposer l'APA du dossier de construction.



- ❖ *Haie café Chez le Docteur* : Jean-Pierre Gantner prévient que la haie de la terrasse sera remplacée par des palissades en bois. Puisque la terrasse est déjà ouverte, les travaux sont reportés en octobre. Marie Ducret Gauthey demande que la bibliothèque reste accessible.
- ❖ *Recrutement secrétaire communale* : Thierry Arn annonce avoir engagé une nouvelle secrétaire communale, Mme Gülay Kahraman, qui débutera à 50% dès le 1^{er} mai, puis à 60% dès le 1^{er} octobre. Il précise avoir reçu environ 65 dossiers et effectué 3 entretiens.
- ❖ *Sécurité incendie bâtiments communaux* : le maire rappelle que l'audit a été effectué la semaine dernière pour les bâtiments de l'école, du centre sportif et du café-restaurant. Nous attendons le rapport, mais des ajustements devront très certainement être réalisés.

7. Divers

- ❖ *Apiculture* : Maxime Dethurens demande quelles sont les mesures prises par la commune contre les frelons asiatiques. Le maire répond que, l'année dernière, des pièges ont été posés par les employés communaux et que nous allons reconduire cette action cette année.
- ❖ *Jardin d'enfants* : Téo Spahr informe que le tout-ménage concernant les inscriptions au jardin d'enfant, ainsi qu'un sondage de recensement, a été envoyé récemment. Andreea Capitanescu Benetti s'inquiète que le peu d'enfants inscrits mette en péril la pérennité du jardin d'enfant. Téo Spahr répond que cette inquiétude justifie le sondage qui devrait permettre de connaître les besoins de la commune dans le futur. Il encourage toutes les personnes concernées à compléter le petit questionnaire, n'ayant pour l'instant reçu que 4 réponses.

8. Questions du public

Patrick Kreis a constaté que la bande piétonne au début de la route du Coteau est souvent occupée par des véhicules stationnés, notamment entre 11h30 et 13h30, et s'inquiète de la sécurité des élèves qui ne peuvent pas emprunter ce chemin. Thierry Arn suggère que la mairie dépose un mot sur le pare-brise des véhicules et demandera à l'flotier de passer régulièrement.

La séance est levée à 20h.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale